

2 - PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 Identification du demandeur

Comme précisé ci-avant, cette demande d'autorisation d'exploiter est assurée par l'entreprise HALGAND dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1 - Identification du demandeur

Société	HALGAND
Siège social	Impasse Quador - Parc d'activités de la Guerche
Implantation du site	44 250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
Téléphone	02 40 64 45 45
Télécopie	02 40 64 45 42
Situation juridique	SA au capital de 800 000 Euros
R.C.S	SAINT-NAZAIRE B 319 117 669
SIRET	319 117 669 00022
APE	2562B
Responsable du dossier	M. DELESSARD
Qualité du responsable	Responsable HSE
Nom et qualité du signataire	M. HALGAND – Président

1 - CONTEXTE DE LA DEMANDE

La société **HALGAND** est spécialisée dans l'activité de travail du métal (principalement l'aluminium, de l'acier et du titane). Elle est reconnue dans l'usinage et l'assemblage de pièces élémentaires (de la plus simple à la plus complexe) et répond aux exigences des industries aéronautique, ferroviaire, médicale et nucléaire.

Historiquement, **HALGAND** était basé à DONGES (44). Suite à la fusion des sites de DONGES et de SAINT-BREVIN-LES-PINS et aux extensions réalisées, le site actuel de SAINT-BREVIN-LES-PINS, objet du présent dossier, est désormais soumis à un régime d'autorisation.

Dans sa volonté de compléter son savoir-faire et pour répondre à la demande client, **HALGAND** projette de mettre en place une ligne de traitement de surface.

Dans ce contexte et en parallèle à une démarche d'amélioration continue (l'établissement étant dans une démarche de certification ISO 14 001), ce document constitue la **demande d'autorisation d'exploiter** au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement relative à la régularisation administrative de la société **HALGAND** implantée *Impasse Quador* sur la commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS.

Le dossier est établi conformément aux articles L.511 à L.517 du Code de l'Environnement (*loi codifiée N°76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement*) et aux articles R.512-2 et suivants de ce code (*ex. décret Codifié N°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié*).

1 - RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Présentation du site et des installations classées

HALGAND est un établissement industriel spécialisé dans le travail des métaux, notamment de l'aluminium, dans le but de concevoir et distribuer des profilés métalliques afin de satisfaire aux commandes de ses clients.

L'usine de SAINT-BREVIN-LES-PINS est constituée :

- d'un corps de bâtiment principal comportant les bureaux (sur 2 niveaux) ainsi que la partie production de plain-pied,
- de trois locaux annexes accolés au bâtiment principal : 2 locaux chaufferies et un local transformateur.
- un futur atelier de traitement de surface au Nord-Ouest du bâtiment principal.

Le terrain sur lequel est implantée HALGAND actuellement a une superficie totale de 27 240 m². L'emprise totale au sol des constructions est de 11 414 m².

Le terrain sur lequel sera implanté l'atelier traitement de surface a une superficie de 2316 m². Le futur bâtiment aura une superficie de 1 100 m².

Le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2560 (travail mécanique des métaux) et de la rubrique 2565 (traitement de surfaces).

L'objet de ce dossier est de demander la régularisation administrative pour les rubriques suivantes de la nomenclature Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

DESIGNATION DE L'ACTIVITE	RUBRIQUE NOMENCLATURE	CLASSEMENT
Atelier de traitement de surface. Le volume des cuves de traitement (9 576 L) est supérieur à 1500 L.	2565.2a	Autorisation
Atelier de travail des métaux. La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines (1500 kW) est supérieure à 500 kW.	2560.B.1	Enregistrement
Application de peinture par pulvérisation. La quantité maximale susceptible d'être mise en œuvre (18 kg/j) est comprise entre 10 kg/j et 100 kg/j.	2940.2.B	Déclaration avec contrôle périodique

Tableau 24 - rubriques ICPE concernant HALGAND

1.2 Environnement du site

HALGAND est implanté dans le *Parc d'activités de la Guerche, impasse Quador*, sur la commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS, à environ 1,4 km au Nord-ouest du centre-ville, en zone destinée à l'accueil des activités économiques artisanales et industrielles ou commerciales, selon le Plan d'Occupation des Sols de la commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS.

Le site n'est pas inclus dans le périmètre d'une zone naturelle protégée ou classée. Au plan géologique, il se trouve sur une formation de Gneiss leptynitiques à sillimanite et sur une formation superficielle de sables et limons éoliens.

La zone d'étude se trouve dans le bassin hydrographique de *la Loire*.

L'environnement du site est constitué par des activités artisanales (menuiseries...) et industrielles (entreprise MAUGIN...), ainsi que par différentes voiries de circulation périphériques (RD 213, RD 77 et RD 5).

Le voisinage le plus proche se situe à environ 20 mètres au Sud et au Sud-Est des bâtiments.

Dans ce secteur, les nuisances atmosphériques et sonores proviennent du trafic routier local et des activités artisanales et industrielles du *Parc d'activités de la Guerche*.

1.3 Eau

HALGAND est alimenté en eau à partir du réseau public avec une consommation annuelle de l'ordre de 1 454 m³ en 2011.

Les effluents générés sont :

- les eaux usées domestiques dirigées vers la station d'épuration au Sud de la commune : station des Rochelets,
- les eaux pluviales sont canalisées vers des fossés puis des bassins de régulation, gérés par la commune. L'exutoire final est *le Bodon* qui se jette dans l'estuaire de *la Loire*.

Différents aménagements ont été réalisés ou sont prévus pour prévenir les risques de pollution accidentelle (stockage des liquides en rétention, confinement des effluents pollués, etc.).

L'eau consommée par HALGAND est liée :

- ❖ aux usages sanitaires du personnel (lavabos, sanitaires, réfectoire),
- ❖ à l'opération de dégraissage,
- ❖ à l'élaboration du lubrifiant (huile soluble) à base de 95 % d'eau,
- ❖ au nettoyage des sols (laveuse),
- ❖ à l'activité traitement de surface dans le futur.

1.4 Air

Sur le site, la principale source de pollution atmosphérique provient de l'emploi de produits de dégraissage et de peintures contenant des Composés Organiques Volatils.

Les autres rejets rencontrés sont des émissions de gaz et poussières de combustion (transports, chauffage, etc.).

1.5 Bruit

Les installations et activités susceptibles de générer des nuisances sonores sur le site sont les machines de travail des métaux (presses, fraiseuses...), les équipements techniques (compresseurs, chaudières), les engins de manutention et le trafic des camions et véhicules légers.

La production fonctionne 300 jours par an. Les équipes fonctionnent selon les secteurs en 2 x 7, en 2 x 8, en 3 x 8, sur une plage d'activités comprise entre le lundi 5 h et le samedi 13 h.

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée en limites de propriété et en zones à émergence réglementée afin de déterminer l'impact de l'activité d'HALGAND.

A noter que cette campagne de mesure a été réalisée selon 3 schémas différents :

- Lorsque la société Halgand était à l'arrêt
- Lorsque la société Halgand ne possédait que 50% de son effectif
- Lorsque la société Halgand fonctionnait avec 100% de son effectif

Les résultats de cette étude démontrent que certains points de mesure ont des niveaux de bruit moins élevés lorsque les installations fonctionnent à 50% que lorsqu'elles fonctionnent à 100%. Ces résultats sont tout à fait plausibles car même avec un effectif de 50%, l'ensemble de notre parc machine fonctionne à 100% (sauf variation exceptionnelle).

Les résultats en limites de propriété et en zone à émergence réglementée sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Au cours des années 2011, 2012 et 2013 la société HALGAND a confié à des cabinets extérieurs la réalisation de mesures de bruit acoustiques. Dans chacun des cas, les niveaux de bruit acoustiques relevés dans les zones à émergence réglementées sont conformes à la réglementation en vigueur.

Cependant, au cours d'une inspection sur les toits de la société HALGAND, nous avons pu noter une différence d'émission de bruit sur l'un des deux types d'extracteurs d'air de son atelier. Le premier type d'extracteur d'air émet un bruit audible de ventilation en fonctionnement lorsque l'on se positionne à dix mètres sur les toits des ateliers. Le second type d'extracteur d'air émet quant à lui un bruit peu perceptible.

En conséquence, dans le but de limiter la propagation du bruit de ventilation en direction des habitations des riverains, la société HALGAND s'engage à réaliser l'une des deux actions suivantes concernant les cinq extracteurs d'air de première génération :

- soit la pose de panneaux acoustiques
- soit la pose de carénages acoustiques

Cette action sera menée au cours du second trimestre 2014.

1.6 Déchets

Le bilan établi présente les différents types de déchets produits par l'activité d'HALGAND et leur mode de traitement. Ces déchets peuvent être regroupés en trois grandes familles, les quantités globales étant précisées pour l'année 2010 :

- **les déchets industriels dangereux (88 tonnes)**, comprenant les huiles de vidange des machines de production, les eaux de dégraissage, les déchets de peinture, les effluents et boues de nettoyage des débourbeurs - séparateurs à hydrocarbures et de la cuve de tribofinition et les chiffons souillés.
- **les chutes, copeaux d'aluminium et ferrailles (633 tonnes)** récupérées et recyclées.
- **les déchets banals et les déchets valorisables (12 tonnes)**. Ils regroupent les déchets banals en mélange, les cartons, les plastiques et le bois.

La quantité de déchets qui sera produite par le traitement de surfaces est estimée à 25 tonnes par an (déchets de ressuage, bains de TS, peinture).

L'ensemble de ces déchets suivra des filières d'évacuation et d'élimination agréées. L'établissement veille à réduire à la source les quantités produites et à optimiser le tri des déchets valorisables mis en place afin de réduire la part de DIB dirigée en centre d'enfouissement technique.

1.7 Transports

Le site dispose de 2 principaux accès Poids Lourds depuis l'*impasse Quador*, desservant les postes de livraisons Matières Premières et d'expéditions de produits finis.

Un 3^e accès sera créé à l'ouest du futur bâtiment TS. Il débouchera sur le chemin des Pinluettes.

Le parking pour le personnel est desservi par deux autres accès distincts.

Le trafic représente au maximum 25 camions par jour et 200 véhicules légers.

1.8 Effets sur la santé

L'analyse des effets sanitaires de l'activité de l'entreprise sur les populations situées à proximité montre que les risques sanitaires sont très faibles.

Une note économique précise le montant des investissements consacrés à l'environnement et à la sécurité.